

Décision du Maire n° 2025/36

=====

Objet : Signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs – Programme de Réussite Éducative 2025-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs transmise par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Ardèche, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative ;

Vu l'intérêt pour la commune de poursuivre les actions en faveur de l'accompagnement éducatif individualisé à destination des enfants et jeunes issus des quartiers prioritaires ;

Considérant que le montant de la subvention annuelle allouée par l'État s'élève à 50 000 €, pour un total prévisionnel de 150 000 € sur trois ans ;

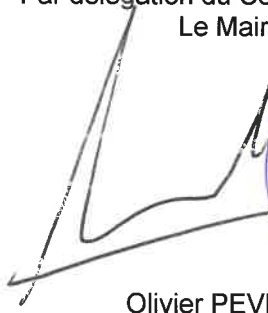
Considérant qu'il y a lieu d'engager la commune dans ce programme en signant la convention correspondante.

Monsieur le Maire DÉCIDE

D'APPROUVER la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 relative au Programme de Réussite Éducative.

DE SIGNER la convention et tout document afférent à la mise en œuvre de ce programme.

Fait à Le Teil, le 25 juin 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI